

 Secrétariat Annonce publique de la séance : le 23 janvier 2026 Convocation des conseillers : le 23 janvier 2026 	Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette <u>Séance du 30 janvier 2026</u> Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Pascal Bernes, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général Excusés : Mandy Ragni, Liz Braz, Sacha Pulli, Joy Weyrich, Conseillers
---	---

Le Conseil Communal;

Objet : 1bis. Approbation de l'ordre du jour adapté ; décision

Vu l'ordre du jour publié en date du 30 janvier 2026 pour la séance du Conseil communal de ce jour ;

Conformément à l'article 13 de la loi communale :

« Tout objet d'intérêt communal qu'un membre du conseil communal demande au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil doit y être porté par le collège des bourgmestre et échevins, pour autant que la demande motivée ait été faite par écrit et au moins trois jours avant la date de la réunion du conseil. » ;

Considérant que la sensibilité politique déi Lénk Esch a demandé l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé : **« Les responsabilités de la commune envers la protection des droits des locataires »** ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de traiter ce point après la présentation et la discussion de l'Observatoire Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que la sensibilité politique LSAP Esch a demandé l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé : **« Changement de l'itinéraire de la ligne de bus n°7 »** ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de traiter ce point avant les points relatifs aux règlements généraux de la circulation ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Mandy Ragni, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur l'échevin Meris Sehovic ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Sacha Pulli, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur l'échevin Bruno Cavaleiro ;

Après délibération,

décide
à l'unanimité

de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Le point intitulé « **Les responsabilités de la commune envers la protection des droits des locataires ; discussion** », inscrit à l'ordre du jour à la demande de la sensibilité politique déi Lénk Esch, devient le point 10.1.
- Le point intitulé « Le chantier de la résidence “ **Changement de l'itinéraire de la ligne de bus n°7 ; discussion** », inscrit à l'ordre du jour à la demande de la sensibilité politique LSAP Esch, devient le point 11.1.

La numérotation des points subséquents est adaptée en conséquence.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13/10/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

